

**Le service de trois ans.** — Le débat s'ouvre, à la séance du 2 juin, par un discours du président de la commission de l'armée, M. Le Hérisse. L'orateur expose dans quelles conditions se présente le projet, à la suite des délibérations de la commission de l'armée. Ce n'est qu'après des discussions longues et passionnées, qu'elle s'est convaincu qu'en l'état actuel de l'Europe, le retour à la loi de trois ans était inévitable.

Les efforts faits chez nos voisins en 1911 et en 1912 ont permis à l'armée allemande de porter son effectif à 863 000 hommes au 1<sup>er</sup> octobre. Plus de 200 000 hommes à ce moment, seront massés sur la frontière est ; à ces 200 000 hommes, nous ne pouvons opposer que 100 000 hommes. C'est une nécessité pour nous de renforcer la couverture ; le gouvernement nous demande 90 000 hommes sur la frontière de l'Est, nous n'avons pas le droit de les lui refuser.

M. Le Hérisse passe en revue les divers contre-projets déjà déposés et conclut que la solution proposée par la commission ne présente pas les inconvénients de chacun d'eux. Il termine en disant que, quel que soit, d'ailleurs, le système auquel la Chambre s'arrêtera, ce qu'il faut, c'est agir vite et prendre toutes les mesures que la défense nationale exige. Ce n'est pas une question de parti et il faut espérer que l'union se fera entre tous ceux qui veulent la patrie grande, forte et respectée.

M. Félix Chautemps, premier orateur inscrit dans le débat succède à M. le Hérisse. Pour lui, si l'on est aujourd'hui placé en face de cet inadmissible retour en arrière, c'est que, dans les hautes sphères militaires, on n'a rien fait de ce qui était l'indispensable complément de la loi de 1905. Si l'organisation des réserves est imparfaite, on le doit aux chefs de l'armée, de l'état-major, qui ne réclament le service de trois ans que pour masquer leur incurie.

Sur ces mots, le général Pau, commissaire du gouvernement, se lève et se dirige vers la sortie.

Ce geste déchaîne un tumulte ; le premier de l'interminable discussion qui verra s'en produire tant d'autres. Pendant plus de deux mois, matin et soir, presque toujours, les orateurs se succéderont à la tribune, les uns discutant des chiffres, entrant dans de fastidieux détails, cent fois remis sur le tapis déjà, les autres faisant des cours de tactique, d'organisation ; d'autres encore échafaudant des systèmes variés dans le but de diminuer les effectifs, ou même de supprimer les armées permanentes. On consacrerait des colonnes rien qu'à l'énumération des contre-projets et amendements de toute sorte dont chacun fut prétexte à discussion véhémement.

A tout instant, des questions à côté se greffèrent sur le fond du débat, prétexte à des discours sans fin. C'est ainsi que, nombre de fois, le Maroc donna lieu à d'innombrables interventions et à de copieuses harangues. Un autre jour, ce furent les incidents de Toul, de Verdun, de Belfort, de Rodez, l'œuvre du sou du soldat, mille autres choses encore qui excitèrent l'interminable verve des adversaires de la loi, résolus à retarder le vote par tous les moyens possibles. Au cours de cette discussion générale, on entendit de beaux discours, comme celui de M. André Lefèvre, et de médiocres, qui n'étaient que de perpétuels redites de... tant d'autres orateurs. On fit un succès au général Pau ; on applaudit vingt fois

M. Jaurès, toujours sur la brèche, revenant chaque jour inlassablement à l'assaut du projet, antimilitariste le plus combatif qui soit, et montrant sur les questions les plus techniques; comme celle de l'armement ou de la défense des places des lumières, exposant des théories parfois contestables, mais enfin des théories. Et il continua pendant toute la discussion des articles, trouvant au reste en face de lui, toujours également combatif et infatigable, le président du conseil.

Si nous voulions suivre cette discussion — qui, d'ailleurs, recommencera au Sénat — séance par séance, nous n'en finirions pas. Bornons-nous à quelques citations

la nation armée, dans la nation active. Il faut, là où c'est nécessaire, multiplier les moyens de transport, verticaux ou latéraux le long de la frontière pour hâter la concentration et il faut, dans ces marches de l'Est — admirablement nommées d'un mot familier et antique par le général Maltrot — il faut hâter la mobilisation de tous les citoyens, hérissier la zone frontière de toutes ces armées de citoyens libres.

« France, fais cela et tu te défendras non pas en rétrogradant vers le passé, mais en avançant vers l'avenir. »

A l'heure, déclare l'orateur, où la France, en face de l'énorme force brute qui grandit de l'autre côté de la frontière, aurait besoin d'un immense effort, de confiance, d'espérance, elle va se livrer sur la question d'effectifs de caserne, où elle est vaincue d'avance, à une défaite grandissant d'année en année.

En somme, pour M. Jaurès, de par le projet de loi, en inscrit la France à un niveau de confiance et de force morale inférieur à celui de l'adversaire. Comme ce niveau supérieur de l'adversaire est justement celui auquel le place « l'énorme force brute qui grandit de l'autre côté de la frontière », tout en restant en dehors des appréciations critiques, on peut bien constater que les deux termes de la proposition de M. Jaurès sont en parfaite antinomie.

Le leader socialiste fait ensuite un long cours de stratégie comparée, en remontant aux opérations de Frédéric de Prusse.

Les mots roulent comme un torrent. Son cours de stratégie terminé, M. Jaurès en arrive à la question des effectifs, et les chiffres s'accumulent, défilent en rangs serrés. Puis le député d'Albi déclare que si l'on veut prolonger la ligne défensive de la frontière de l'Est, il n'y a qu'à prolonger sur la frontière du Nord une ligne de forteresses de même puissance. L'argumentation est simple, mais, c'est le cas de le dire, elle manque de base. Les Vauban et les autres hommes de guerre n'eussent pas manqué de le faire si la nature des terrains ne s'y fut si formellement opposée. Il est très simple de dire : « Faites une forteresse ». Il est moins simple de la faire. Et c'est là un de ces arguments, comme il en fut produit beaucoup au cours de la discussion, arguments qui tombent d'eux-mêmes, malgré le grand, l'extraordinaire talent que, par exemple, M. Jaurès apporta à soutenir sa thèse, thèse de principes absolus d'ailleurs, et n'ayant qu'un relatif rapport avec le vote d'une loi de circonstance. Nous ne prenons ici nullement parti, nous marquons seulement les coups en montrant de ci, de là, les trous de quelques argumentations, afin d'éviter la mise en relief de ripostes infiniment plus longues.

M. Jaurès ne termina son exposé du problème de la couverture et sa discussion de l'attaque brusquée — venue de l'Allemagne, bien entendu — que le 18 juin.

Si je disais toute ma pensée, déclare-t-il, je dirais que probablement l'état-major allemand sourit avec une joie profonde de la naïveté par laquelle nous donnons à l'hypothèse d'une attaque brusquée avec un petit nombre d'hommes une place de premier rang, alors que nous paraissions ignorer, alors que nous paraissions méconnaître la préparation profonde des masses qu'elle mobiliserait dès la première heure.

Et reprenant son argumentation favorite, l'orateur socialiste ajoute :

Je vous demande de réfléchir profondément à l'intérêt qu'il y a, dès aujourd'hui, à marquer, pour le pays, que la durée de temps de caserne n'est pas le noyau, l'essentiel de sa force défensive, qu'il faut une éducation militaire qui se continue avec la vie même de la nation, une armée qui repose non pas sur la permanence de la caserne, mais sur la permanence de la nation elle-même, constamment éduquée, constamment entraînée.

C'est toujours la théorie des réserves, cheval de bataille, si l'on peut dire de M. Jaurès et ses amis.

M. Paul Bénazet, qui succède à M. Jaurès, exprime le sentiment de beaucoup de ses collègues en disant :

Après avoir rendu ce juste hommage à son merveilleux talent, je me suis demandé, avec un grand nombre de membres de cette

Parce que, messieurs, en présence des effectifs nouveaux qui se dressent ailleurs, seul, le service de trois ans, je le dis nettement et avec la conviction la plus profonde, met notre armée en face d'une autre armée dans une situation qui puisse lui permettre d'envisager toutes les éventualités.

Vous demandiez quelles étaient les motifs, la raison d'être de notre projet. Les voilà, il n'y en a pas d'autres.

Le ministre à l'appui de sa thèse cite des chiffres comparatifs.

M. Colly, en fait d'argumentation se déclare antimilitariste impénitent et crie : « A bas toutes les armées. » Il entre ensuite dans d'infinis détails sur la vie à la

assemblée, quel était l'objet pratique de ses magnifiques développements. A part la contribution précieuse qu'il a apportée à nos idées patriotiques et républicaines, je ne vois pas qu'il ait répondu immédiatement à la question qui préoccupe si justement et le Parlement et l'ensemble de ce pays.

Et les chiffres recommencent à défiler implacablement, les arguments déjà produits à se reproduire, cette fois en faveur du projet.

La discussion s'éternise, ramenant avec chaque orateur nouveau la théorie de la défense nationale à organiser immédiatement en présence d'un péril nouveau, et de l'armement de la nation constituée en milices ou en réserves aptes à repousser toutes les attaques. Finalement le scrutin sur l'article 1<sup>er</sup> du contre-projet de M. Jaurès donne le résultat suivant :

Pour 77 voix, contre 406.

Et il continuera d'en être ainsi pendant tout le reste du débat, les contre-projets et amendements surgissant à tout instant, les orateurs se succédant à la tribune à toutes les séances, matin et soir, pour arriver au même résultat. Fut-il possible de ne consacrer que dix lignes même à chacun, que cent pages de ce volume ne suffiraient pas et que tout intérêt disparaîtrait de ce compte rendu rétrospectif.

Pour exemple, après le rejet du contre-projet de M. Jaurès fixant le service actif à dix-huit mois, s'en présente immédiatement un autre de M. Briquet le fixant à vingt mois ; puis un autre de M. Treigner qui le porte à vingt-huit ; un de M. André Hesse où il atteint trente mois, etc. Et chaque fois la discussion de recommencer sur la même base. Passons donc, puisque aussi bien, ni M. Briquet, ni M. Hesse, ni M. Augagneur, ni M. J.-B. Marin, ni M. Molle, ni M. Painlevé, ni M. Bracke, ni tant d'autres n'obtiennent jamais gain de cause.

Tout l'intérêt de la discussion se concentre sur la fin, quand avec l'article 18 qui consacre le service de trois ans, M. Jaurès reprend la parole. Malgré son opposition, le paragraphe 4 qui consacre le principe du service actif de trois est adopté par 339 voix contre 223.

Mais bien d'autres points encore sont à régler. La question des secours aux veuves ayant un fils sous les drapeaux, aux femmes des soldats mariés et aux enfants, celle des dispenses, celle de l'âge de l'incorporation soulèvent successivement des débats animés.

M. Jaurès combat l'incorporation à vingt ans, ainsi qu'il fallait s'y attendre. Mais à partir de ce moment M. Barthou, président du conseil, entre dans la mêlée, et jusque au vote définitif de la loi, la discussion ne sera presque plus qu'un assaut entre ces deux hommes politiques. Tous deux, ils apporteront à la défense de leur thèse un talent égal, sinon semblable, la même habileté, le même doigté parlementaire, la même passion et la même courtoisie tout ensemble.

Jusque au dernier moment, amendements, articles additionnels se succèdent ; les scrutins s'ajoutent aux scrutins. Mais enfin, l'heure de la lassitude a sonné, même pour les irréductibles adversaires de la loi qui ont vu échouer tous leurs efforts.

Enfin, le 10 juillet, à la fin d'une séance qui, commencée à neuf heures du matin, très peu interrompue, et au cours de laquelle M. Barthou est sans cesse sur la brèche, il intervient une dernière fois et termine une vibrante improvisation par ces paroles :

M. Barthou. — Nous avons la volonté de poursuivre une politique de dignité pacifique, et cette paix du monde nous avons la ferme intention de nous y associer et d'y collaborer.

Ce n'est pas une loi de provocation belliqueuse...

M. Brisson. — C'est une loi contre le prolétariat.

M. le président du conseil — qui votera le Parlement et qui sera soumise à la ratification du pays, de ce pays qui est profondément pacifique et qui, en même temps, a le souci profond de son passé et de sa grandeur. (Applaudissements.) Ce pays comprendra que, précisément parce qu'il est fort, parce qu'il est armé, il est garanti contre toutes les agressions, contre toutes les surprises. Il comprendra que c'est une loi de paix que nous lui apportons. (Vifs applaudissements.) Il comprendra surtout...

*M. Edouard Vaillant* — que c'est une loi contre la classe ouvrière. (*Exclamations au centre.*)

*M. le président du conseil...* que si certaines éventualités venaient à se produire qu'il peut ne pas dépendre de la volonté française d'éviter, du moins, messieurs, il trouverait dans sa vaillante armée, avec la garantie de ses droits et la défense de ses intérêts, la protection d'un honneur qui pour un grand peuple est aussi indispensable que la vie elle-même.

C'est fini.

Il est procédé en dernier sur l'ensemble du projet de loi. En voici le résultat.

<b>Pour l'adoption.....</b>	<b>358</b>
Contre .....	204

La Chambre a adopté.